



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 26 JUIN 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA – Hélène BURESI – Nathalie TRIGANT – Benoit DULAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) :

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 24 avril 2023,

Commission Finances :

- 1- **2023-043** : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,
- 2- ~~**2023-044** : Mode de gestion des amortissements des immobilisations et subventions,~~

Commission Appel d'Offre :

- 3- **2023-044** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -6 Métallerie / Serrurerie – Travaux du Port
- 4- ~~**2023-046** : Avenant n°1 au Marché de travaux Lot -2 Ossature bois / Bardage – Extension Ecole,~~
- 5- ~~**2023-047** : Avenant n°1 au Marché de travaux Lot -5 Plâtrerie / Menuiseries Intérieures – Extension Ecole,~~
- 6- ~~**2023-048** : Avenant n°1 au Marché de travaux Lot -6 Revêtement sols souples / Peinture – Extension Ecole,~~
- 7- ~~**2023-049** : Avenant n°1 au Marché de travaux Lot -7 Chauffage / Ventilation / Plomberie – Extension Ecole,~~
- 8- **2023-045** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -14 Peinture revêtement muraux – Travaux du Port

Commission Ressources Humaines:

- 9- **2023-046** : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation territorial à temps non complet (28/35^{ème}),
- 10- **2023-047** : Création d'un poste dans le cadre du dispositif P.E.C. – animateur périscolaire,
- 11- **2023-048** : Adhésion au service Rémunération / Chômage du Centre de Gestion de la FPT de la Gironde,

Commission Patrimoine :

- 12- **2023-049** : Cession d'une partie d'immeuble (Lot B) sis 16 Avenue de Paris,
- 13- **2023-050** : Cession de la parcelle AK 638 aux Consorts GOULIAN/MOULIA,

Commission Administration Générale :

- 14- **2023-051** : Avis sur le Plan de Protection Atmosphérique de l'Agglomération bordelaise,
- 15- **2023-052** : Désignation des membres désignés à l'OMSSCA et modification de commission « Vie associative »,
- 16- **2023-053** : Mise en sommeil des terrains de football du port,

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h34

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme Corinne BAGNAUD est nommée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation des PV du 24 Avril 2023**

Adopté à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

Merci à Mme la Présidente de la CDC, Mme Valérie GUINAUDIE et Mme LAVAUD de Saint-André de Cubzac d'être présentes pour la présentation du service commun d'Action sociale.

- Service intercommunal d'Action Sociale et le service action culturelle vont admettre une modification de l'intérêt communautaire et par conséquent admettre une modification des statuts. Ces compétences étant liées et partagées avec différents acteurs.
- L'idée n'est pas de se substituer mais d'avoir une complémentarité avec les communes. Certaines actions font appel à des moyens et une ingénierie qui ne sont pas toujours présent en commune. Une délibération devra être prise d'ici le mois d'octobre pour se positionner sur ce service commun.
- Alain TABONE : Cela n'entraîne pas la suppression des CCAS. Les actions que nous menons en commune resteront pleinement de notre compétence. C'est bien quelque chose de complémentaire dont nous n'avons pas à ce jour la compétence.
- Mme LAVAUD : plusieurs réunions depuis 2 ans qui dénombre que la CDC fait déjà beaucoup de choses. A travers l'accueil de la MSP, beaucoup de personnes ont du mal à rencontrer ou à être orienter pour rencontrer un professionnel. Ces personnes arrivant avec plusieurs problématiques. Plusieurs actions ont fait l'objet d'un état des lieux. C'est dans cette optique que nous souhaitons créer le service.
- Alain TABONE : C'est une volonté politique avec un coût estimé à 2€ par habitant.
- Valérie GUINAUDIE : Dans le cadre de l'attribution de compensation, on va créer un service nouveau sans forcément de transfert de charges. La CDC met environs 400 000,00€ dans le sociale. Il est bien que les communes se positionnent financièrement dans le service pour montrer également la volonté de ces dernières avec ces 2€. Il faudra l'unanimité des communes sur ce prix car nous sommes sur un système dérogatoire. C'est un travail qui est fait depuis 2 ans. L'objectif est de pouvoir répondre aux sollicitations.
- Hélène BURESI : Que finançons nous avec les 2€.
- Valérie GUINAUDIE : Un poste de travailleur social et des actions aujourd'hui identifiées qui vont permettre d'être développées. Cela découle aussi de l'aspect des différentes catégories sociales afin de répondre au mieux à l'action sociale sur le territoire.
- Mme LAVAUD : On envisage des formations en plus des possibles astreintes. Aujourd'hui se sont les élus d'astreintes de la Mairie de Saint André qui sont appelés par la Gendarmerie car les autres élus ne sont pas joignables.

Michel CAILLAULT part à la retraite le 29 juin 2023.

Délibérations à l'ordre du jour

2023-043 ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Alain TABONE : Ce référentiel n'est pas obligatoire contrairement à ce qui peut se dire.

Hélène BURESI : Et dans le cadre de la M14 qu'elle est le mécanisme.

Il faut passer par une délibération M14 / M57

Nadia BRDOUX MICHEL : Quelle est la plus-value ?

Vincent TRISTRAM : On peut voir pour diminuer le taux.

Hélène BURESI : Peut-on adopter et donner mission à la Commission des Finances de travailler sur les autres points.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Cubzac les Ponts, de la M14 à la M57, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **DÉLÈGUE** le soin à la Commission Finances de se saisir des points suivants afin de permettre au Conseil municipal de se positionner avant le 1^{er} décembre 2023 :
 - ✓ La faculté donnée à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
 - ✓ La faculté d'adopter le régime des AP/AE qui suppose d'adopter au préalable un règlement budgétaire et financier,
 - ✓ **La faculté** de procéder à l'amortissement des immobilisations déterminées par une délibération distinctes au prorata temporis en complément des subventions d'équipement versées,
- **DONNE pouvoir au Maire**, le cas échéant, de rédiger un projet de règlement budgétaire et financier pour la commune.

2023-XXX FIXATION DES DUREE AMORTISSEMENTS DES BIENS – PLAN COMPTABLE M57

Ajournée

2023-044 AVENANT 1 LOT 6 – METALLERIE SERRURERIE PORT

Gérard BAGNAUD : Suite aux demandes membres de l'exploitant, nous sommes sur des moins-values. Il ne faut pas s'enflammer car nous auront aussi des plus-values. Le but étant de rester dans l'enveloppe initiale.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°06 Métallerie / Serrurerie comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **- 37 135,00€ HT**, soit **- 44 562,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°06 Métallerie / Serrurerie de 178 985,55€ HT à 141 850,55€ HT, soit 170 220,66€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 26,18% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du lot n°06 Métallerie / Serrurerie pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-045 AVENANT 1 LOT 14 PEINTURE REVETEMENT SOL SOUPLES

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot lot n°14 Peinture / Revêtements muraux comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **- 8 559,00€ HT**, soit **- 10 270,80€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°14 Peinture / Revêtements muraux de 25 369,00€ HT à 16 810,00€ HT, soit 20 172,00€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 33,74% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du lot n°14 Peinture / Revêtements muraux pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-046 CREATION DE POSTE ADJOINT ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Nadia BRIDOUX MICHEL : Je vous demande d'intégrer à l'équipe sous forme d'emploi permanent à temps partiel une personne que l'on aimerait intégrer à l'équipe de façon durable. L'idée est de pérenniser les agents quand on peut le faire. Elle est à 28h aujourd'hui et à un contrat à la CDC en complément.

Hélène BURESJ : C'est une création de poste mais qui intègre un contrat. Quelle est la différence de coût ?

Nadia BRIDOUX MICHEL : On a des primes de précarité à la fin des CDD, et les contrats PEC ne sont plus spécialement présents.

Mathieu OLIVEIRA : C'est un poste pour l'école ? Car Adjoint d'animation ne veut rien dire pour moi.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Oui c'est à l'école.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi au tableau des effectifs d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet annualisé (28/35^{ème}), à compter du 21 août 2023, échelle C1 de rémunération,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de la carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé, sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des Adjoint d'Animation Territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts et inscrits au budget de la collectivité,
- **DIT** que l'ensemble des formalités de publicité et de déclaration de cette création de poste seront réalisés en amont du recrutement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement,

2023-047 CREATION DE POSTE DANS LE CCADRE PEC – AGENT POLYVALENT DES ECOLES

Nadia BRIDOUX MICHEL : Nous avons dû revoir notre copie en août dernier sur les contrats PEC. Nous avons eu un seul contrat après mobilisation de la sous-préfète. Nous vous proposons donc le renouvellement de son contrat.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes à compter du 29 août 2023 :
 - o **Poste** : Agent polyvalent des Ecoles,
 - o **Durée du contrat** : 6 mois,
 - o **Durée hebdomadaire de travail** : 28 heures,
 - o **Durée hebdomadaire de prise en charge** : 26 heures,
 - o **Rémunération** : Salaire minimum de croissance en vigueur,
 - o **Taux fixé par arrêté de Région** : 30,00%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

2023-048 ADHESION AU SERVICE REMUNERATION CHOMAGE DU CDG33

Alain TABONE : On vient de découvrir qu'il y a une faille dans le système, un agent qui était dans nos effectifs ne peut se retrouver sans indemnités. On a besoin d'être accompagné par le CDG pour ce cas.

Nathalie TRIGANT : Le CDG est là pour toutes ces missions et c'est effectivement important de faire de la subrogation quand Pôle emploi ne prend en charge l'indemnisation.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Quelle est le coût ?

Adhésion à 400€ plus un coût de dossier.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion au service Rémunération / Chômage du Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale au 27 juin 2023 pour l'étude et le suivi des allocations et des conditions de versement des anciens personnels des droits à l'indemnisation pour perte d'emploi, dans le cadre de la présente convention,
- **AUTORISE** le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- **PREVOIT** l'inscription des crédits nécessaires et correspondants au budget de la collectivité.

2023-049 CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 16 AVENUE DE PARIS LOT B

Alain TABONE : Cela correspond à ce que l'on avait imaginé dans notre profession de foi d'apporter des services à la personne.

Isabelle BERNADET : On ne garde aucun terrain.

Jean-Pierre PRAT : C'est les porteurs de projet qui le fera.

Alain TABONE : On fera des travaux pour l'accès.

Hélène BURESI : On vend à qui.

Alain TABONE : Lors de notre dernier échange, les porteurs de projet se réserve le droit de créer une SCI pour porter ce projet, pour la réalisation d'un cabinet dentaire.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession de la partie de l'immeuble conservé représenté par le lot B des parcelles AI 724 – AI 726 – AI 728 – AI 730 et AI 731 nouvellement numérotées, représentant une superficie de 1 343m², pour l'implantation d'une clinique dentaire, à l'acquéreur suivant : Clinique dentaire de Bordeaux Nord,

- **FIXE** le prix de la cession de l'ensemble du Lot B à 500 000,00€,
- **DECIDE** d'inclure une faculté de substitution pour l'acquéreur dans le cadre de la réalisation de l'implantation d'une clinique dentaire sur le terrain cédé,
- **DONNE** pouvoir au Maire de définir au regard de la dualité des projets de cessions du Lot A et B, les servitudes utiles et futures à la réalisation de ce projet d'implantation d'une clinique dentaire dans l'intérêt de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à la présente cession dans les conditions énoncées ci-avant,
- **DIT** que le frais de notaire et de commission seront à la charge de l'acquéreur.

2023-050 CESSION DE LA PARCELLE AK 638 AUX CONSORTS GOULIAN/MOULIA

Jean-Pierre PRAT : Cette parcelle est convoitée par les propriétaires voisins. Après des pourparlers ou ils voulaient la moitié et avec l'ensemble des frais ils pouvaient acquérir l'ensemble pour le même prix.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle AK 658 aux consorts GOULIAN / MOULIA,
- **FIXE** le prix de la cession la parcelle AK 658 à 2 000,00€,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à la présente cession dans les conditions énoncées ci-avant,
- **DIT** que le frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

2023-051 AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE

Alain TABONE : J'annonce la couleur. C'est un document de 300 pages, je m'abstiens.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de donner un avis défavorable au projet de révision du Plan de Protection de l'Agglomération bordelaise pour 2019 – 2030,
- **INDIQUE** que les élus de la commune ne peuvent se positionner sur la lecture d'un document de 300 pages non accompagné d'une note de synthèse,
- **DONNE** pouvoir au Maire de transmettre l'avis du Conseil municipal au service concerné de la Préfecture compétent dans un délai de 3 mois maximum à compter du 09 mai 2023.

2023-052 DESIGNATION DES MEMBRES DESIGNES A L'OMSSCA ET MODIFICATION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Alain TABONE : Gérard BAGNAUD et Corinne BAGNAUD démission respectivement de leur poste. L'OMSSCA est composé de 8 membres désigné de la commission. 2 Membres sortent. Je voudrais les remercier et est arrivé la fête de la musique qui était un vrai succès.

Corinne démission de son poste de VP et de la Commission, Gérard de son poste de Président mais reste dans la commission « Vie Associative ». Il faut donc deux personnes au minima en plus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** qu'après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, de ne pas procéder au scrutin secret, qu'il convient de modifier la Commission n°5 – Vie associative et de modifier la liste des représentants élus au sein de l'O.M.S.S.C.A.,
- **MODIFIE** la composition de la commission n°5 – Vie associative comme suivant pour pouvoir disposer au sein de l'O.M.S.S.C.A., des 8 délégués du Conseil municipal conformément aux statuts de l'association comme suivant :

M. TABONE Alain	M. OLIVEIRA Mathieu
M. BAGNAUD Gérard	Mme BURESI Hélène
Mme Elodie KOPF	M. CHERIGNY Cyril
Mme BERNADET Isabelle	M. BARSE Michel

- **DÉSIGNE** les délégués suivants de la commune auprès de l'O.M.S.S.C.A. :

M. TABONE Alain	M. OLIVEIRA Mathieu
M. BAGNAUD Gérard	Mme BURESI Hélène
Mme Elodie KOPF	M. CHERIGNY Cyril
Mme BERNADET Isabelle	M. BARSE Michel

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

2023-053 MISE EN SOMMEIL DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler la mise en sommeil du terrain de football du port,
- **DE TRANSMETTRE** cette information aux instances du football dans le Département,

Parole aux Adjointes

Alain TABONE : Aide pour l'achat de vélo.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

- Problématique que l'on rencontre au niveau de l'école avec des mises en demeure des entreprises,
- Avec l'architecte également et on espère pouvoir inaugurer.
- Le port avance et l'inauguration devrait avoir lieu en septembre.
- Commission de sécurité à l'école le 3 juillet.

Nadia BRIDOUX MICHEL :

- On se dirige vers une fermeture de classe sauf explosion des effectifs. On a bien diminué.
- Besoin d'un accord de principe pour la classe de neige 2024 pour une demande d'acompte et avoir cette période qui est fortement demandée. Le conseil se positionne favorablement.
- 3 Recrutements ont été réalisés : 2 entretiens et 1 animateur dont 2 hommes, en remplacement de l'existant.
- Conseil d'Ecole le 29 juin avec différentes questions abordées.
- Le projet pédagogique du périscolaire sera autour de l'art.
- Projet de l'APEC De Troc Vélo,

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Projet de télé relève mit en place par le SIAEPA. Mise en place de tête communication ou remplacement des compteurs. Un coût de 2€ pour également récupérer les compteurs qui appartiennent aujourd'hui au fermier.
- A partir de 110 m3 le prix du m3 sera plus important.
- Alain TABONE : réception d'une association basée à St André de Cubzac qui souhaite créer sur la propriété LAPORTE un lieu culturel. Le projet présenté avec le chemin d'accès qui ne leur appartient pas n'est pas possible. En dehors de l'aspect religieux, nous avons eu beaucoup de problématique routière sur la rue du Port. Ce type de salle de prières ramène beaucoup de gens. Je ne suis pas spécialement favorable.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- 22 juin dernières banque alimentaire avec 9 familles.
- Avis canicule du département, pour les personnes qui bénéficient de l'APA. A nous de voir pour les autres via la communication afin de cibler un peu grand nombre.
- Beaucoup de demande de logements sociaux.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

- Demain soir à 18h00 le SMICVAL revient pour le même sujet.
- Pas eu d'accord à ce jour avec des points bloquants (date, emplacement et communication).
- HELENE BURESI : problématique de la représentation des élus au SMICVAL

Questions diverses

Hélène BURESI : Demain la SNCF vient sur site pour discuter des travaux pour un début des travaux en janvier 2024. Pas assez de train pour les utilisateurs. Les doubles rames ne pouvant s'arrêter. On parle du rallongement du quai vers bordeaux avec le maintien du tarif même si on s'arrête à Saint-André de Cubzac.

Benoit DULAU : Les 4 Fils Aymon. Les héritiers de la famille CPADEBOS refuse l'héritage.

Alain TABONE : Nous devons les rencontrer pour évoquer le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.